

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 06 novembre 2023 _ 17h15
Salle de réunion l'hôtel d'agglomération (RDC)**

PRÉSENCES

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Dole s'est réuni le lundi 6 novembre 2023 à 17h15, salle de réunion du rez-de-chaussée de l'Hôtel d'Agglomération, sur la convocation de Mme Frédérique DRAY, Vice-présidente du CCAS.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS, article 17, Mme Delphine BERNARDOT, Directrice, assure le secrétariat de séance.

Nbre de membres du C.A. en exercice	: 17
Nbre de membres présents	: 13
Nbre de procurations :	: 03
Nbre de membres votants	: 16
Date de convocation	: 31 octobre 2023
Date de publication	: 14 novembre 2023

Conseillers présents :

Mmes ANTOINE Patricia, CRETIN-MAITENAZ Blandine, DRAY Frédérique, GRUET Justine, BUSSIÈRE Pierrette, DEJEUX Jacqueline, NICOLET Joëlle
MM CUINET Jean-Pierre, DRUET Timothée, GOMET Nicolas, MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT Guy

Excusés avec procuration de vote :

M. GAGNOUX Jean-Baptiste à Mme DRAY Frédérique
Mme GIROD Isabelle à Mme BUSSIÈRE Pierrette
Mme CALLEJA DEL CASTILLO Maria-Del-Mar à M. CUINET Jean-Pierre

Excusés sans procuration de vote :

M. CIGLIA Fabrice

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Mme la Vice-Présidente ouvre la séance en constatant que le quorum est atteint et donne lecture des pouvoirs.

POINT N°1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2023

Mme la Vice-Présidente soumet pour approbation le procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 juin 2023 qui est adopté à l'unanimité.

POINT N°2 : COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LA VICE-PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Mme la Vice-présidente souhaite réunir à nouveau la commission pour les demandes d'aides.

M. DRUET demande si un système de visioconférence peut être mis en place pour l'attribution des aides ?

Mme la Vice-présidente indique que c'est possible.

Arrivées de Mmes GRUET Justine et CRETIN-MAITENAZ Blandine.

Mme la Vice-présidente présente les différentes aides sociales facultatives accordées depuis le dernier Conseil d'Administration.

DECISIONS DE LA VICE-PRESIDENTE

ET DE LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE du 12/06/2023 au 23/10/2023

Demandes	Demandes acceptées	Demandes refusées	Montant total attribué
Aides au permis de conduire	23	2	7 550.00 €
Aides financières « Transport Grand Dole Mobilité »	6	0	600.00 €
Aides financières DOLEA « chèque C »	7	1	836.25 €
Aides financières « Energie »	5	0	950.00 €
Autres	5	1	809.99 €
TOTAL	46	4	10 756.24 €

DECISIONS DE LA VICE-PRESIDENTE**ET DE LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE au 23/10/2023**

N° de la décision/CAS	Date de décision	Objet de la décision	Montant alloué
2023-DC-053	12/06/2023	Aide financière Transport TGD	150,00 €
2023-DC-054	12/06/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole CARD HORIZON	350,00 €
2023-DC-055	29/06/2023	Aide financière Transport TGD	50,00 €
2023-DC-056	29/06/2023	Aide financière Transport TDG	250,00 €
2023-DC-057	29/06/2023	Aide financière DOLEA - Fonds Solidarité Eau "Chèque Ô"	43,75 €
2023-DC-058	29/06/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole CAMPUS	350,00 €
2023-DC-059	29/06/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole CAMPUS	350,00 €
2023-DC-060	29/06/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole CAMPUS	350,00 €
2023-DC-061	29/06/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole FORMULE 1	350,00 €
2023-DC-062	29/06/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole FORMULE 1	250,00 €
2023-DC-063	29/06/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole CARD HORIZON	250,00 €
2023-DC-064	29/06/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole CARD HORIZON	350,00 €
2023-DC-065	03/07/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole ALLURE 2000	réponse négative

2023-DC-066	03/07/2023	Attribution de secours d'urgence - entretien de la chaudière	80,00 €
2023-DC-067	03/07/2023	Aide financière DOLEA - Fonds Solidarité Eau "Chèque Ô"	54,83 €
2023-DC-068	03/07/2023	Aide financière DOLEA - Fonds Solidarité Eau "Chèque Ô"	231,38 €
2023-DC-069	10/07/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole FORMULE 1	350,00 €
2023-DC-070	10/07/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole CARD HORIZON	350,00 €
2023-DC-071	24/07/2023	Aide financière EDF	300,00 €
2023-DC-072	31/07/2023	Aide financière ENGIE	100,00 €
2023-DC-073	31/07/2023	Aide financière ATD QUART Monde	200,00 €
2023-DC-074	31/07/2023	Aide financière EDF	200,00 €
2023-DC-075	03/08/2023	Aide financière EDF	100,00 €
2023-DC-076	04/09/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole FORMULE 1	réponse négative
2023-DC-077	04/09/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole FORMULE 1	350,00 €
2023-DC-078	04/09/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole VINCE CONDUITE	350,00 €
2023-DC-079	04/09/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole DOL'AUTO	350,00 €
2023-DC-080	04/09/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole CARD HORIZON	350,00 €

2023-DC-081	04/09/2023	Aide financière Transport TGD	50,00 €
2023-DC-082	04/09/2023	Aide financière DOLEA - Fonds Solidarité Eau "Chèque Ô"	200,00 €
2023-DC-083	04/09/2023	Aide financière pour facture acquittée	réponse négative
2023-DC-084	18/09/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole CARD HORIZON	350,00 €
2023-DC-085	18/09/2023	Attribution de secours d'urgence - achat d'une bouteille de gaz	30,00 €
2023-DC-086	18/09/2023	Aide financière EDF	250,00 €
2023-DC-087	25/09/2023	Aide financière DOLEA - Fonds Solidarité Eau "Chèque Ô"	réponse négative
2023-DC-088	25/09/2023	Aide financière DARTY	249,99 €
2023-DC-089	25/09/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole CARD HORIZON	350,00 €
2023-DC-090	25/09/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole FORMULE 1	250,00 €
2023-DC-091	25/09/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole PERFORMANCE	250,00 €
2023-DC-092	25/09/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole CARD HORIZON	350,00 €
2023-DC-094	03/10/2023	Aide financière MAAF	250,00 €
2023-DC-095	09/10/2023	Aide financière DOLEA - Fonds Solidarité Eau "Chèque Ô"	95,37 €
2023-DC-096	09/10/2023	Aide financière DOLEA - Fonds Solidarité Eau "Chèque Ô"	110,92 €

2023-DC-097	09/10/2023	Aide financière Transports Grand Dole Mobilités	50,00 €
2023-DC-098	09/10/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole VINCE CONDUITE	250,00 €
2023-DC-099	09/10/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole CARD HORIZON	350,00 €
2023-DC-100	09/10/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole DOL'AUTO	350,00 €
2023-DC-101	16/10/2023	Aide financière DOLEA – Fonds Solidarité Eau 'Chèque C »	100,00 €
2023-DC-102	16/10/2023	Aide financière Transports Grand Dole Mobilités	50,00 €
2023-DC-103	16/10/2023	Aide au permis de conduire citoyen – Autoécole CAMPUS	350,00 €

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LA VICE-PRESIDENTE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIRS

N° de décision	Date de décision	Objet de la décision	Montant
2023-DC-093	03/10/2023	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence concernant la location de véhicules frigorifiques pour le service de livraison de repas à domicile, signé entre le CCAS et la Sté PETIT FORESTIER LOCATION	23 328,00 € TTC

M. DRUET demande si le nombre d'aide financière est en augmentation ?

Mme la Vice-présidente répond à M. DRUET que les aides sont du même niveau. Un comparatif des aides par nature sur une année sera fait et présenté prochainement aux membres du Conseil d'Administration.

POINT N°3 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS (M57)

Mme la Vice-présidente laisse la parole à M. CONREUX, Responsable administratif, afin de présenter le projet de décision modificative concernant le budget principal du CCAS. L'ensemble des documents ont été communiqués préalablement aux membres du Conseil d'Administration.

Ce projet de décision modificative a pour objet de reprendre les résultats de l'année 2022.

Ce projet de décision modificative constate des ajustements au titre du budget 2023 par ouvertures et transferts de crédits non prévus au budget primitif.

Les inscriptions en section d'investissement concernent la reprise du résultat (117 K€) ainsi que des dépenses nouvelles principalement pour :

- Le renouvellement du mobilier,
- Le renouvellement d'une partie du parc informatique du CCAS (obsolescence de certains appareils),
- La poursuite du renouvellement de blocs de climatisation.

CHAPITRE	ARTICLE	BUDGET PRINCIPAL : SECTION D'INVESTISSEMENT CCAS	DEPENSES	RECETTES
		Dépenses reportées	0,00	
		Recettes reportées		0,00
001	001	Résultat d'investissement reporté		117 652,14
		Reprise du résultat 2022	0,00	117 652,14
20	2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels	15 000,00	
21	2181	Installations générales, agencements, aménagements	62 652,14	
21	21838	Autre matériel informatique	20 000,00	
21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00	
21	2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	
		Ouvertures de crédits	117 652,14	0,00
		TOTAL INVESTISSEMENT	117 652,14	117 652,14

Les inscriptions de crédits en dépenses de fonctionnement concernent principalement :

- Chapitre 011 : Un ajustement des dépenses de fonctionnement pour les charges courantes et notamment les dépenses d'entretien
- Chapitre 012 : Réévaluation de la masse salariale avec notamment :
 - L'arrivée d'une nouvelle Directrice, réorganisation du temps de travail de certains agents (travailleur social, assistante de Direction et agent polyvalent assurant la livraison des repas à domicile), des augmentations successives du SMIC (+ 4,03 %) depuis le 01/01/2023, de l'augmentation du point d'indice (+1,5%) à compter du 01/07/2023 et du versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).
- Chapitre 65 :

L'abondement de crédits concerne essentiellement le versement sur le budget des résidences autonomie d'une subvention d'équilibre pour 64 567,66 €.

Les inscriptions de crédits en recettes de fonctionnement concernent principalement :

- Chapitre 70 : La reprise sur le budget des repas à domicile d'une partie des salaires des agents affectés au portage des repas (régularisation suite aux prévisions du budget primitif) en charge du suivi administratif et financier avec le passage à 2 tournées (3 auparavant) à compter du 01/05/2023 et la ventilation du temps de travail d'un agent polyvalent entre la résidence des Paters et la livraison des repas à domicile.

CHAPITRE	ARTICLE	BUDGET PRINCIPAL :	
		SECTION DE FONCTIONNEMENT CCAS	
		DEPENSES	RECETTES
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	94 648,37
		Reprise du résultat 2022	0,00
			94 648,37
011	6041	Achats d'études (complément crédit étude analyse des besoins sociaux)	300,00
011	60611	Eau et assainissement	300,00
011	60612	Energie - Electricité	800,00
011	61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	1 000,00
011	6156	Maintenance	500,00
011	6232	Fêtes et Cérémonies	1 000,00
011	6236	Catalogues et imprimés	600,00
011	6262	Frais de télécommunications	80,00
011	62871	Remboursement de frais (MADisposition)	1 700,00
011	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (SACEM, guinguette)	300,00
		Total chapitre 011	6 580,00
012	6218	Autre personnel extérieur (guso guinguette)	800,00
012	6331	Versement mobilité	-46,00
012	6332	Cotisations versées au FNAL	-78,00
012	6336	Cotisations au centre national de gestion	-283,00
012	64111	Rémunération principale	19 050,00
012	64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	4 224,00
012	64118	Autres indemnités	287,00
012	64131	Rémunérations	4 635,00
012	64138	Autres indemnités	243,00

012	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	-19 285,00	
012	6453	Cotisations aux caisses de retraites	-2 947,00	
012	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	-2 600,00	
012	6455	Cotisations pour assurance du personnel	200,00	
012	6488	Autres charges (expertises et visites médicales)	200,00	
		Total chapitre 012	4 400,00	
65	65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	400,71	
65	65821	Déficit des budgets annexes à caractère admi	64 567,66	
		Total chapitre 65	64 968,37	
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	
		Total chapitre 67	500,00	
70	70872	Autres produits par les budgets annexes		-18 200,00
		Total chapitre 70		-18 200,00
		Ajustements et ouvertures de crédits	76 448,37	- 18 200,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	76 448,37	76 448,37

Mme la Vice-présidente propose de passer au vote et demande préalablement si cette présentation appelle à des questions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la décision modificative proposée pour le budget principal du CCAS.

POINT N°4 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE (M57)

Mme la Vice-présidente laisse la parole à M. CONREUX, Responsable administratif, afin de présenter le projet de décision modificative concernant le budget annexe du service de repas à domicile. L'ensemble des documents ont été communiqués préalablement aux membres du Conseil d'Administration.

Ce projet de décision modificative a pour objet de reprendre le résultat de l'année 2022.

Il comporte des ajustements au titre du budget 2023 par ouvertures et transferts de crédits non prévus au budget primitif.

CHAPITRE	ARTICLE	BUDGET ANNEXE REPAS A DOMICILE : SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	23 342,34	
		Reprise du résultat 2022	23 342,34	0,00
011	60628	Autres Fournitures non stockées	300,00	
011	60632	Fournitures de petit équipement	100,00	
011	6068	Autres matières et fournitures (variable équilibre)	-9 242,34	
011	611	Contrats de Prestations de services (La Poste)	3 500,00	
012	6215	Personnel affecté à l'établissement	- 18 000,00	
		Ajustements et ouvertures de crédits	0,00	0,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	0,00

Mme ANTOINE indique qu'un contrat avec La Poste est mis en place à titre expérimental pour satisfaire les bénéficiaires inscrits sur liste d'attente concernant la livraison de repas à domicile.

Mme KOCH, Directrice de la résidence autonomie des Paters et du service de repas à domicile complète les propos de Mme ANTOINE en expliquant le dispositif.

M. DRUET demande si ce dispositif fonctionne de manière satisfaisante ?

Mme KOCH répond par l'affirmative.

M. DRUET demande si ce dispositif va perdurer ?

Mme KOCH indique que pour le moment ce dispositif est dans une phase de test à compter du 16 octobre 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

M. GOMET demande combien de repas sont concernés par ce dispositif ?

Mme KOCH lui répond qu'il y a entre 200 et 320 repas livrés par mois (entre 50 et 80 suivant les semaines).

M. PANIER demande s'il y a encore une liste d'attente, Mme KOCH répond par la négative.

Mme ANTOINE propose que lors d'un prochain Conseil d'Administration, l'évolution du nombre de repas livrés au cours des années précédentes soit présentée.

Mme la Vice-présidente propose de passer au vote et demande préalablement si cette présentation appelle à des questions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la décision modificative proposée pour le budget annexe du service de portage de repas à domicile.

POINT N°5 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET RESIDENCES AUTONOMIE (M22)

Mme la Vice-présidente laisse la parole à M. CONREUX, Responsable administratif, afin de présenter le projet de décision modificative concernant le budget des résidences autonomie. L'ensemble des documents ont été communiqués préalablement aux membres du Conseil d'Administration.

Ce projet de décision modificative a pour objet de reprendre le résultat de l'année 2022.

Il comporte des ajustements au titre du budget 2023 par ouvertures et transferts de crédits non prévus au budget primitif.

Les inscriptions budgétaires sur la section d'investissement concernent la reprise du résultat, ainsi que des dépenses nouvelles, pour du mobilier, du matériel de bureau et d'informatique (résidence des Paters) et pour assurer principalement le renouvellement du matériel en cas de besoin.

CHAPITRE	ARTICLE	SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
		DEPENSES REPORTEES	0,00	
		RECETTES REPORTEES		0,00
001	001	Résultat d'investissement reporté		26 235,03
		Reprise du résultat 2022	0,00	26 235,03
20	205	Logiciels, licences	2 000,00	
21	2181	Installations générales, agencement	8 235,03	
21	2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	
21	2184	Mobilier	5 000,00	
21	2188	Autres immobilisations corporelles	6 000,00	
		Ajustements et ouvertures de crédits	26 235,03	26 235,03
		TOTAL INVESTISSEMENT	26 235,03	26 235,03

Les inscriptions de crédits en section de fonctionnement concernent principalement :

Chapitre 011 : L'ajustement des dépenses à caractère général notamment pour l'énergie, la téléassistance ainsi que diverses régularisations en cours d'exercice.

Chapitre 012 : Réévaluation de la masse salariale : remplacements des agents suite à des arrêts de travail, revalorisations successives du SMIC (+ 4,03 %) depuis le 01/01/2023, augmentation du point d'indice (+ 1,5 %) à compter du 01/07/2023, versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) et réévaluation de l'assurance.

Chapitre 018 : Versement par la Ville de Dole d'une subvention de 85 K€ pour faire face à la reprise du déficit 2022 lié notamment aux deux opérations immobilières réalisées sur la résidence des Paters (extension-réhabilitation) et la résidence du Val d'Amour (fermeture imposée par le propriétaire Grand Dole Habitat du fait de l'obsolescence du bâtiment et le relogement de la quasi-totalité des résidents à la résidence des Paters).

Chapitre 019 : Versement par le budget principal d'une subvention d'équilibre pour 64 567,66 €.

CHAPITRE	ARTICLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	118 867,66	0,00
		Reprise du résultat 2022	118 867,66	0,00
011	60611	Eau et assainissement	10 600,00	
011	60612	Energie - Electricité	11 000,00	
011	61118	Autres (téléassistance)	4 100,00	
011	6256	Missions	400,00	
011	6262	Frais de télécommunication	600,00	
011	6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	5 000,00	
011	6287	Remboursements de frais	-15 000,00	
		Total chapitre 011	16 700,00	
012	6331	Versement transport	9,00	
012	6332	Allocation logement	17,00	
012	6336	Cotisation au fonds pour l'emploi	-138,00	

012	64111	Rémunération principale	-2 695,00	
012	64112	NBI, SFT, Indemnité de résidence	3 743,00	
012	641188	Autres	4 635,00	
012	64131	Rémunération principale	6 304,00	
012	641388	Autres indemnités	318,00	
012	64168	Emplois d'insertion	7 551,00	
012	64511	Cotisations à l'URSSAF	1 717,00	
012	64514	Cotisations à l'ASSEDIC	867,00	
012	64515	Cotisations à la CNRACL	- 829,00	
012	64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	401,00	
012	64523	Cotisations aux caisses de retraite	400,00	
012	64788	Autres (assurance Gras Savoye)	1 500,00	
		Total chapitre 012	23 800,00	
016	617	Etudes et recherches	-5 000,00	
016	623	Publicité, publications	- 800,00	
016	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés – Sacem et SPRE	600,00	
016	673	Titres annulés sur exercice antérieur	1 100,00	
		Total chapitre 016	-4 100,00	
018	6419	Remboursement sur rémunération personnel non médical (CAE/CUI)		4 000,00
018	7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers (chambres d'hôtes)		1 500,00
018	7087	Remboursement de frais par budget annexe (RAD)		200,00
018	7488	Autres (subvention Ville de Dole)		85 000,00
		Total chapitre 018		90 700,00
019	7718	Versement du budget principal au budget annexe		64 567,66
		Total chapitre 019		64 567,66
		Ajustements et ouvertures de crédits	155 267,66	155 267,66
		TOTAL FONCTIONNEMENT	155 267,66	155 267,66

M. DRUET demande comment sont facturées les interventions concernant la téléassistance chez les résidents ?

Mme KOCH répond qu'il s'agit d'un forfait par intervention. Par conséquent, l'enveloppe financière varie en fonction de la demande des résidents.

M. CUINET indique aux membres du Conseil d'Administration que les activités de la FEDOSAD (Téléassistance) sont reprises par la Mutualité Française Bourguignonne dite VYV3 sous l'enseigne ATOME suite au jugement du Tribunal Judiciaire de Dijon à compter du 01/11/2023.

Mme la Vice-présidente propose de passer au vote et demande préalablement si cette présentation appelle à d'autres questions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la décision modificative proposée pour le budget des résidences autonomie.

POINT N°6 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU CCAS ET DANS LA RESIDENCE AUTONOMIE DES PATERS

Mme la Vice-présidente laisse la parole à Mme BERNARDOT, Directrice du CCAS, afin de présenter le projet de modification du tableau des effectifs au CCAS et dans la résidence autonomie des Paters et que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique notamment, les emplois

de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°21.15.09.21 du 15 septembre 2021 approuvant les Lignes Directrices de Gestion du CCAS de la Ville de Dole et prenant effet au 1er octobre 2021 pour une durée de 6 ans.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°22.06.29.22 du 29 juin 2022 apportant modification des Lignes Directrices de Gestion du CCAS de la Ville de Dole.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du CCAS de Dole de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade, il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et suppressions de postes. Ces créations permettent d'assurer les perspectives d'évolution de carrière pour le personnel, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la fonction publique.

Ainsi, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Création des postes suivants à la résidence autonomie des Paters :

En catégorie C :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- Création des postes suivants au CCAS :

En catégorie C :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

En catégorie A :

- 1 emploi d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet
- Création de poste suivant au CCAS (repas à domicile) :

En catégorie C :

- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- Suppression des postes suivants à la résidence autonomie des Paters :

En catégorie C :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet
- Suppression des postes suivants au CCAS :

En catégorie C :

- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet

En catégorie A :

- 1 emploi d'assistant socio-éducatif à temps complet
- Suppression de poste suivant au CCAS (repas à domicile) :

En catégorie C :

- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet

Mme la Vice-présidente propose de passer au vote et demande préalablement si cette présentation appelle à des questions.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE les créations et les suppressions de postes dans la résidence autonomie et au CCAS de la Ville de Dole à compter du 1er décembre 2023,
- MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs de la résidence autonomie et du CCAS de la Ville de Dole.

Les crédits sont inscrits au BP 2023 de la résidence autonomie et du CCAS - chapitre 012.

POINT N°7 : QUESTIONS DIVERSES

Le prochain Conseil d'Administration se déroulera le mardi 12 décembre 2023 à 17h00.

Mme ANTOINE indique une évolution dans le type de repas préparés par le Syndicat Mixte de la Grande Tablee et proposés aux seniors avec la mise en place d'un menu unique et des modifications dans les possibilités de remplacements.

La séance est levée à 18h00.

La Présidente de séance,

Frédérique DRAY,

Vice-présidente du CCAS



La secrétaire de séance,

Delphine BERNARDOT,

Directrice du CCAS

A blue ink signature of Delphine Bernardot, written in a cursive style.